

Avignon, le 27 DEC. 2019

MAURICE CHABERT

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Gérard DAUDET
Président de la Communauté d'agglomération
Luberon Monts de Vaucluse
315 Avenue Saint Baldou
84300 CAVAILLON

Monsieur le Président,

Vous m'avez communiqué le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mérindol.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU a pour objet la création d'une déchetterie intercommunale.

Il est indéniable que cette déclaration de projet vise un équipement public indispensable pour la Communauté d'agglomération et qu'à ce titre, l'intérêt général est avéré.

Les objectifs poursuivis sont le remplacement de la mini déchetterie ayant fait l'objet d'une mise en demeure de fermeture et l'amélioration du service proposé aux habitants avec des installations aux normes et une meilleure qualité des prestations.

Toutefois la localisation retenue pour l'implantation de cet équipement est problématique pour plusieurs raisons.

Au niveau des terres agricoles, la plaine de la Durance est fertile et comporte des terres de grande qualité. Même si la parcelle est en friche, ses qualités demeurent et le fait que les sols soient irrigués apporte une plus-value à ces terrains.

Il est donc dommageable de supprimer du foncier agricole de qualité, dans un espace peu mité. Cela conduira à accroître la spéculation foncière sur des terres qui doivent servir uniquement aux exploitants.

Le terrain est desservi par le chemin du Moulin Neuf qui, par endroit, est relativement étroit et traverse la plaine de la Durance. Au regard de la fréquentation pour une déchetterie, les flux automobiles sont estimés à environ 3000 à 4000 véhicules annuels, ils vont impacter obligatoirement la quiétude de la zone ce qui sera dommageable pour la faune (impacts sonores, zones d'écrasement...).

Le rapport de présentation ne précise pas clairement les conditions d'accès des camions pour les apports et les enlèvements de caissons depuis le réseau routier départemental. Il faudrait le compléter en indiquant que ceux-ci devront se faire également par le chemin du Moulin Neuf et la RD 973 pour garantir les meilleures conditions de sécurité.

Le projet est situé à proximité immédiate, de l'autre côté du Canal de Carpentras, de l'Espace Naturel Sensible de la Garrigue labélisé par délibération du Conseil départemental le 9 août 2017, dont les gestionnaires

sont la Communauté d'agglomération et la Commune de Mérindol.
Cet espace n'est pas du tout mentionné dans le dossier et il doit être cité dans l'analyse du milieu naturel, ainsi que dans la partie sur l'évaluation environnementale.

Les services du Conseil départemental sont à la disposition de la collectivité pour fournir des éléments sur la présentation du site, son diagnostic et les enjeux pour la faune et la flore.

L'impact du projet sur ces espaces ne sera pas négligeable, notamment le risque de dépôts sauvages à proximité d'un espace naturel faisant l'objet d'investissements publics. En cas de mistral, il y aura un risque accru de déchets voltigeant et se déposant dans la Durance ou les secteurs sensibles voisins, comme l'observatoire ornithologique situé à quelques centaines de mètres. En plus de l'impact sur la faune et la flore, le paysage sera dégradé.

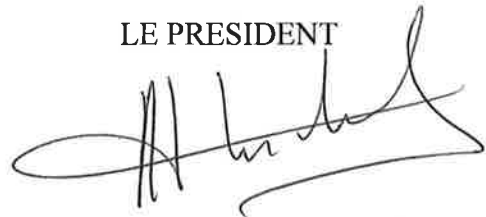
Il faut préciser également que le 30 août 2018, le Conseil départemental a délibéré pour valider un périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles dont l'objectif est l'acquisition par la Commune, de parcelles pour préserver la valeur écologique et paysagère que constitue l'ensemble des prairies et surfaces agricoles.

En conclusion, il ne peut être émis qu'un avis réservé à la localisation du projet.

Même si la réalisation de la déchetterie intercommunale est une nécessité et d'intérêt général, il serait nécessaire d'implanter cet équipement dans un espace qui comporte moins de contraintes pour les espaces naturels et limite la suppression de foncier agricole de qualité et irrigué.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Chabert', written over a horizontal line.

Maurice CHABERT